

communiqué de presse

UN CONTRAT POUR LE BASSIN DE L'ALLAN

Belfort, le 06 avril 2023

Face aux urgences environnementales, en particulier la raréfaction de la ressource en eau et l'effondrement de la biodiversité, les acteurs de l'eau du bassin de l'Allan, réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau, s'engagent en faveur d'un programme d'actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Le Contrat de bassin Allan 2022-2024, coordonné par l'EPTB Saône et Doubs, prévoit 45 actions portées par 12 maîtres d'ouvrage pour un montant de plus de 31 millions d'Euros, avec le concours financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département du Doubs.

La cérémonie de signature du Contrat se tiendra mardi 18 avril 2023 à 14h30, à la salle Jean Moulin de Valdoie (90), en présence du Préfet du Territoire de Belfort et du Directeur Général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

La concrétisation d'un dialogue engagé de longue date

Face au constat des nombreuses problématiques rencontrées sur le bassin de l'Allan (ressource en eau déficitaire, dégradation de la qualité de l'eau et de la biodiversité aquatique, récurrence des inondations, artificialisation des milieux aquatiques et humides), les acteurs locaux se sont engagés voici une dizaine d'années dans une démarche concertée. Réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau, collectivités locales, acteurs économiques, acteurs de la société civile et services de l'État ont œuvré à définir les termes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Allan, fruit de ce travail de concertation, a été approuvé en janvier 2019.

Afin d'assurer la concrétisation des objectifs du SAGE, le contrat de bassin se présente comme un outil pour accélérer la mise en œuvre des projets portés par les collectivités et les partenaires du SAGE. La Commission Locale de l'Eau, qui suit la mise en œuvre du contrat, assure la cohérence et la complémentarité des initiatives portées par les acteurs du territoire.

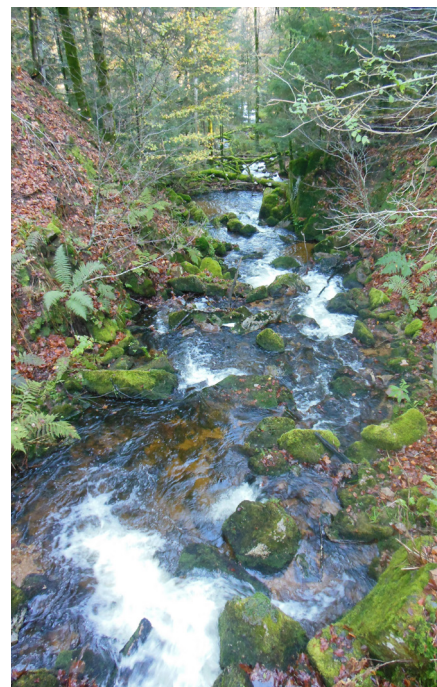
45 actions pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Le contrat de bassin Allan a pour objectif de traiter les enjeux prioritaires du bassin, dans une approche globale (appréhendée à l'échelle du bassin versant), intégrée (tirant parti des multi-fonctionnalités des milieux), et prospective (faisant de l'adaptation au changement climatique une nécessité).

Les 45 actions prévues au contrat permettront d'améliorer l'état de la ressource, des milieux aquatiques et de la biodiversité qui en dépend, et de porter l'attention sur la nécessité de préserver notre or bleu.



L'Allan sur le secteur amont de Montbéliard



La Savoureuse à Lepuix

Les actions du Contrat sont structurées autour de 5 grandes orientations :

1. Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente,
2. Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles,
3. Réduire les pollutions toxiques et diffuses,
4. Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
5. Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire.



Le Saint-Nicolas à Fousse-magne © CD 90

Un Contrat de bassin concrétise un partenariat, d'ordre technique et financier, entre porteurs de projets locaux (intercommunalités, associations, usagers, etc.) et financeurs (agence de l'eau, régions, départements...).

Le Contrat de bassin Allan est coordonné par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs. Il couvre un territoire qui s'étend sur les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Un engagement collectif pour l'avenir

Les 14 signataires du contrat s'engagent autour de 45 actions pour un montant prévisionnel de 31 millions d'euros, montant auquel l'Agence de l'eau participe à hauteur de 7,2 millions d'euros, et le Département du Doubs à près d'1 million d'euros.

La réussite de ce Contrat n'est possible que grâce à l'engagement de maîtres d'ouvrage, et à la collaboration de partenaires financiers, qui participent dans le cadre de leur politique en faveur de l'eau et des milieux naturels.

Ce premier contrat symbolise ainsi la volonté des acteurs du territoire, qu'il s'agisse de collectivités, d'associations, de partenaires techniques ou financiers, d'œuvrer en commun à la préservation de notre bien commun le plus cher pour l'avenir.

Le bassin de l'Allan en quelques chiffres...

- 3 départements : Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort ;
- 158 communes ;
- 240 000 habitants ;
- 867 km² ;
- 4 sous-bassins : Allan-Allaine, Bourbeuse, Lizaine, Savoureuse
- Plus de 1000 km de cours d'eau et canaux de navigation.

CONTACT

Hélène LAMBERT
Coordnatrice du SAGE Allan

07 77 84 00 90 | helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr

Plus d'infos sur le SAGE Allan :
www.eptb-saone-doubs.fr/actions/sage-allan/

QUELQUES MOTS SUR L'EPTB SAÔNE ET DOUBS

L'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs est un syndicat en charge des questions de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Saône. Il a ainsi pour mission de coordonner et faciliter l'action des collectivités en matière de gestion de l'eau : protection de la ressource, restauration des milieux aquatiques, préservation de la biodiversité, prévention des inondations, sensibilisation et formation professionnelle.

L'EPTB Saône et Doubs est porteur du Contrat de bassin Allan, dans le cadre duquel il veille à coordonner sur le bassin de l'Allan la mise en œuvre d'un programme d'actions concerté par les acteurs locaux.

<https://www.eptb-saone-doubs.fr>